



## COMMUNIQUÉ - POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### **Cinq nouvelles municipalités québécoises reçoivent l'accréditation Municipalité amie des enfants portant le total à 17 municipalités au Québec.**

**Brossard, le 20 novembre 2012** - Dans le cadre de la Journée internationale des droits de l'enfant, UNICEF Québec et le Carrefour action municipale et famille (CAMF) remettront l'accréditation Municipalité amie des enfants (MAE), reconnue à l'échelle mondiale, à la municipalité de Sainte-Perpétue dans Chaudière-Appalaches, de La Prairie en Montérégie et de Laval. De plus, les accréditations MAE obtenues en 2009 pour Sainte-Julie en Montérégie et l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de Montréal sont reconduites.

Guidée par cette Convention, l'accréditation a pour objectif de faire connaître les actions et les projets des municipalités, MRC, villes et arrondissements qui s'engagent à améliorer la qualité de vie des enfants âgés de 0 à 17 ans en plaçant ces derniers au cœur des décisions municipales. Bien qu'il soit inclus dans la notion de « famille », le CAMF reconnaît, par cette accréditation, que l'enfant a une place distincte dans la municipalité. Et à ce jour, grâce à l'ajout de trois nouvelles municipalités, la liste des villes québécoises accréditées atteint le nombre de dix-sept.

Le comité d'accréditation a pris en compte plusieurs critères, notamment la participation des enfants, l'information qui leur est transmise, la diversité des services de loisirs, l'accessibilité aux services, leur sécurité et l'engagement des villes dans la réussite scolaire des enfants. Atteindre les objectifs pour obtenir l'accréditation MAE résulte d'une collaboration et d'une implication de tous les services municipaux. Et c'est avec fierté que ces quatre villes nouvellement accréditées y sont parvenues!

La municipalité de Sainte-Perpétue a retenu l'attention du comité d'accréditation en raison de l'étroite collaboration qui existe entre la municipalité, les écoles et les organismes de la communauté. Cette association permet de consulter les enfants sur des actions mises en place pour eux, de les informer sur les services qui leur sont offerts et de diversifier le soutien qui leur est apporté. Soulignons, entre autres, la remise annuelle de bourses pour les élèves ayant fait preuve de persévérance, de performance, de pacifisme ou encore ayant participé à plusieurs activités municipales. Ce geste valorise grandement la réussite éducative allant au-delà des résultats académiques. À cela s'ajoute la préoccupation constante de la municipalité à répondre aux problématiques de transport reliées aux offres de services en milieu rural. En effet, la municipalité propose un service de navette vers les municipalités voisines pour que les enfants puissent participer aux activités de loisirs proposées par d'autres villes, assurant ainsi un déplacement sécuritaire et offrant une plus grande panoplie bonifiant l'offre de services. Bref, la municipalité de Sainte-Perpétue se distingue par l'ensemble des mesures qu'elle met de l'avant pour maintenir le respect des enfants et favoriser leur bien-être et leur développement.

La municipalité de La Prairie a séduit le comité d'accréditation par la place de choix qu'elle accorde aux enfants dans la programmation de loisirs et les festivités. En effet, les enfants de tous les âges peuvent se divertir tout en étant supervisés par des animateurs qualifiés lors de différentes activités telles qu'Adolesfun, Parc-Courir et Petits-Vacanciers. D'ailleurs, soulignons que la ville accorde une attention particulière à l'estime de soi de l'enfant. Ainsi, les règlements et les activités proposées intègrent la notion de respect de l'enfant. Le souci de la ville de connaître l'opinion des adolescents par l'organisation d'une

consultation publique en collaboration avec la maison des jeunes appui cette attention. Mettre sur pied un projet suggéré, commenté ou élaboré par un enfant augmente grandement le sentiment d'appartenance à leur milieu de vie. Une réelle compréhension des besoins des familles quant à l'accessibilité aux édifices municipaux et aux espaces verts de la ville est déjà acquise. En effet, qu'il s'agisse d'adapter le mobilier à la grandeur des enfants ou d'installer des modules de jeux pour les enfants handicapés, La Prairie a su répondre aux besoins des enfants de la municipalité. Bref, nous sommes heureux de remettre l'accréditation MAE à la municipalité de La Prairie pour toutes les actions initiées par l'administration municipale en faveur des enfants laprairiens.

La ville de Laval a retenu l'attention du comité d'accréditation, car en plus d'être proactive, elle a l'intention de conjuguer les besoins des enfants dans leurs déplacements actifs vers l'école, les lieux récréatifs avec les besoins des familles en général. En effet, avec les politiques municipales adoptées dans les dernières années, la ville de Laval désire intervenir pour que ces politiques installent une synergie entre elles. De plus, le comité d'accréditation a été impressionné par les moyens déployés pour faire participer les enfants à la vie démocratique. Qu'il s'agisse d'un processus de consultation bien ficelé, de cérémonies biennuelles pour souligner les efforts des enfants participant au programme Jeunes bénévoles en action, qui existe depuis plus de 7 ans, ou encore du souci constant d'offrir des formations de qualité aux employés municipaux travaillant auprès des enfants, la ville démontre ainsi que les droits de l'enfant sont une priorité. Soulignons aussi l'offre de loisirs riche et équilibrée répondant aux besoins et aux attentes des enfants de tous les âges. Finalement, l'organisation exceptionnelle des activités offertes pour faciliter la vie des enfants handicapés rencontre les préoccupations du comité d'accréditation. Bref, Laval se distingue par la place de choix faite aux enfants en tant qu'acteurs et actrices de leur milieu.

Au fait, le 20 novembre 2009, dans le cadre du 20<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, UNICEF Québec et le CAMF lançaient le programme de certification MAE en territoire québécois et, par le fait même, remettaient l'accréditation à la ville de Sainte-Julie, en Montérégie, et à l'arrondissement montréalais Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Ainsi, trois ans plus tard, pour leur dévouement et leur travail constant pour le bien-être des enfants, le comité d'accréditation renouvelle la certification pour ces deux communautés.

Rappelons que le programme MAE s'inscrit directement dans le mouvement qui amène les municipalités québécoises à adopter une politique familiale dans leur milieu. « En recevant cette accréditation, les municipalités démontrent formellement qu'elles placent l'enfant au cœur de leurs préoccupations et qu'elles font la promotion de politiques favorables à son plein épanouissement. Elles envoient aussi un message clair à leur population en affirmant leur engagement envers la réussite scolaire et le développement des enfants de leur communauté », affirme madame Suzanne Roy, la présidente du Conseil d'administration du CAMF.

« En se préoccupant de ses jeunes citoyens et citoyennes de manière aussi importante et en s'engageant à promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, et à la appliquer dans son milieu, ces municipalités envoient un message exemplaire à toutes les autres villes du Québec », a ajouté madame Hélène Moïse, la responsable du programme Le monde en classe à UNICEF Québec.

Le Carrefour et UNICEF Québec invitent l'ensemble des municipalités du Québec à se joindre aux municipalités accréditées et à poser leur candidature avant le 1<sup>er</sup> avril 2013 pour devenir Municipalité amie des enfants. Le dossier de candidature est disponible sur le site Internet : [www.amiedesenfants.ca](http://www.amiedesenfants.ca).

Nous souhaitons remercier sincèrement Avenir d'enfants d'apporter son soutien à cette initiative.

**À propos de l'UNICEF**

L'UNICEF est le chef de file mondial des organismes humanitaires et des agences de développement axés sur l'aide à l'enfance. Grâce à des programmes novateurs ainsi qu'à la promotion et la défense des droits de l'enfant, nous protégeons ces droits et sauvons la vie d'enfants dans pratiquement chaque pays. Notre portée mondiale, notre influence sans égale sur les décideurs et nos divers partenariats nous permettent de contribuer largement à façonner un monde digne des enfants. Entièrement tributaire de contributions volontaires, l'UNICEF vient en aide aux enfants sans égard à leur origine ethnique, religion ou opinion politique. Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'UNICEF, visitez le [unicef.ca](http://unicef.ca).

**À propos du Carrefour action municipale et famille**

Le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est un organisme sans but lucratif qui regroupe des municipalités, des MRC et des réseaux d'organismes tous soucieux du développement des politiques familiales municipales (PFM). En raison de son membership et de sa mission, le CAMF représente le milieu municipal sur toutes les questions relatives à la famille et intervient auprès du gouvernement et des grandes associations intéressées.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'initiative MAE, veuillez communiquer avec :

**Laurianne Carpentier-Désormeaux, agente d'information et de promotion**

**Carrefour action municipale et famille**

450 466-9777, poste 208

[lcarpentier@carrefourmunicipal.qc.ca](mailto:lcarpentier@carrefourmunicipal.qc.ca)